

Conditions générales du CFR Savigny SA (édition août 2012)**Conditions d'admission à une formation de conducteur professionnel (permis C1, C, D1 ou D)**

Avant d'entamer une formation, le candidat doit répondre à certaines conditions:

- Avoir entrepris une demande de permis d'élève pour la formation théorique ou, pour la formation pratique, être en possession d'un permis d'élève de la catégorie souhaité ou d'un "protocole" valable.
- Disposer de connaissances de français permettant de lire, comprendre et répondre aux questionnaires de théorie en langue française;
- Ne pas être sous le coup d'un retrait de permis d'élève ou de conduire.

Inscription et finance de cours

L'inscription devient effective à réception de l'original du bulletin d'inscription entièrement rempli mentionnant les cours choisis et les montants des cours. Les montants des cours se règlent d'avance. Les cours de conduite peuvent être réglés lors de chaque leçon. Lorsque le devis estimatif risque d'être dépassé, le CFR en informera l'institution et ne dispensera des cours complémentaires qu'après avoir obtenu l'aval de l'entreprise.

Les places de cours étant limitées, elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et sous réserve du paiement effectué dans le délai imparti. Les frais liés aux transports, aux repas, aux boissons et aux frais administratifs (service des automobiles) ne sont pas compris dans le montant de l'inscription. En cas d'échec à l'examen, les frais inhérents à un complément de formation et de nouveaux examens sont à la charge du candidat ou de l'institution mandatrice.

Convocation

Selon les cours désirés, une confirmation de votre inscription ainsi qu'un programme vous seront envoyés un mois avant le début des cours.

Annulation d'inscription

Toute annulation de participation doit nous parvenir par écrit. Aucun remboursement de l'écolage n'est possible en raison de journées de cours manquées. Sauf cas de force majeure, dûment justifié auprès de la direction du CFR, le retrait de l'inscription entraîne pour celui-ci des frais d'annulation:

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du cours: remboursement à 90 %;
- Annulation durant la période de 29 jours et jusqu'à 15 jours avant le début des cours: remboursement à 50 %;
- Annulation durant les derniers 14 jours avant le début du cours et après le début de celui-ci: aucun remboursement possible;

Les cours pratiques de conduite ne peuvent être déplacés que si le CFR est prévenu au moins 5 jours entiers à l'avance.

Annulation du cours de la part du CFR

Afin d'assurer un bon déroulement des cours, nous fixons pour chacun d'eux, un nombre minimum et maximum de participants. Si le nombre des participants est insuffisant, l'école se réserve le droit d'annuler le cours 30 jours avant son ouverture. Le CFR préviendra les personnes inscrites et ils trouveront ensemble une solution de remplacement. Dans le cas contraire, le remboursement des montants de cours déjà versés sera envisagé.

Modifications des programmes et des prix

La direction du CFR se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales. Elle mettra tout en œuvre pour informer les candidats rapidement.

Assurances

Le CFR décline toute responsabilité pour les éventuels dommages (accident, vol ou perte d'objets personnels) que vous pourriez subir personnellement dans l'enceinte de l'école. Le participant au cours doit disposer de ses propres assurances. En ce qui concerne les cours de conduite, le CFR vous fait participer aux frais d'assurance de véhicule (RC et casco).

Questionnaire d'évaluation des formations

Dans le but constant d'améliorer la qualité de la formation, un questionnaire d'évaluation est remis aux participants à l'issue de chaque cours. Ce questionnaire sera rempli sur place et restitué à la personne responsable de l'organisation.

Attestation

Une attestation de suivi de cours est délivrée à toute personne ayant participé à au moins 80 % de la durée des cours et dont la finance d'inscription a été entièrement réglée. Toute demande de duplicata d'attestation sera facturée au prix de CHF 50.-

Réclamations

Toute réclamation dûment motivée doit être adressée à la direction du CFR, case postale 116, 1073 Savigny. La direction s'engage à y répondre dans les plus brefs délais. En cas de litige, le for juridique se situe à Lausanne.

""Le Centre de formation routière de Savigny SA est certifié EduQua, certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue"

